

Épreuve 1 : séance pédagogique avec un groupe d'élèves suivie d'un entretien

La séance :

- Comme préalable, on attend d'un candidat qu'il maîtrise les notions didactiques que tout professeur doit connaître pour enseigner la discipline qu'il convoque durant la séance.
- Il est souhaitable que parmi les objectifs envisagés de la séance, les attendus en matière d'acquisitions par les élèves apparaissent de manière explicite dans le document de préparation et durant son déroulement.
- Les adaptations ou les compensations prévues par les projets individuels des élèves doivent être définies dans la préparation et effectivement mises en oeuvre durant la séance.
- On attend du candidat qu'il montre sa capacité à remédier collectivement et individuellement aux difficultés des élèves.
- L'évaluation des acquis de la séance par les élèves selon des modalités pertinentes et différenciées est attendue.

L'entretien :

- L'analyse critique de la séance doit favoriser la mise en valeur des compétences de réflexion des candidats. Elle porte sur les gestes professionnels et les effets produits par l'action pédagogique.
- Le candidat doit avoir la capacité d'explicitier les fondements théoriques qui motivent ses choix. On attend qu'il soit en mesure d'interagir avec la commission et de justifier ses choix. Il doit aussi de savoir aussi les remettre en question et être capable d'une analyse des points faibles et des points forts. Le candidat devra également être en capacité de proposer des ajustements découlant de cette analyse.

Épreuve 2 : Entretien sur le dossier de pratique professionnelle

- On attend une maîtrise de la cohérence de la bibliographie présentée. Les documents ou les extraits présentés doivent porter précisément sur le sujet du dossier. La commission peut être amenée à formuler des questions sur leur choix et les conséquences que leur présentation implique. Il convient donc que le candidat maîtrise bien les références convoquées.
- Le candidat doit s'attacher à varier les références, à combiner les références institutionnelles, théoriques et les documents issus de son expérimentation.
- La présentation ne consiste pas en une répétition ou une simple reprise de phrases du dossier.
- Le candidat gagne à procéder à une analyse complémentaire à celle qu'il présente dans son dossier ou à évoquer de nouvelles pistes d'étude.
- Une bonne capacité du candidat à communiquer avec la commission est attendue.

Épreuve 3 : présentation d'une action de personne ressource

- L'expérience de personne ressource doit nécessairement s'étendre à d'autres champs d'action que celui qui correspond aux actions ordinaires du candidat dans l'exercice de sa mission.
- La présentation d'actions partenariales ou collaboratives menées par le candidat dans le respect des compétences respectives identifiées doit être illustrée par des éléments concrets.
- La présentation de la dimension « école inclusive » de l'action/expérience menée est à valoriser.
- Si la présentation de l'action s'appuie sur un support projeté, celui-ci doit apporter des éléments complémentaires à l'expression orale pour être utile.
- Une évaluation des effets produits par l'action conduite est attendue, même si celle-ci n'est pas achevée au moment de sa présentation.